

---

**Séance du Conseil d'Agglomération de Fribourg du 4 octobre 2012**  
**Sitzung des Agglomerationsrats Freiburg**

Date : Jeudi 4 octobre 2012 / Datum : Donnerstag 4. Oktober 2012

Lieu : Salle du Grand Conseil – Hôtel cantonal, à Fribourg / Ort : Grossratsaal, Rathaus Freiburg

**Présidence / Präsidenschaft:**

M. Marc'Aurelio **Andina**, Président, Villars-sur-Glâne

M. Sébastien **Dorthe**, Vice-président, Matran

Mme Corinne **Margalhan-Ferrat**, Secrétaire générale et directrice administrative

**Membres du Conseil d'agglomération / Mitglieder des Agglomerationsrats:**

***Commune d'Avry***

Mme Geneviève **Renevey** et M. Michel **Moret**

***Commune de Belfaux***

Mme Anne-Lise **Meyer** et MM. Dominique **Corpataux**, Florian **Emonet** et Christian **Maître**

***Commune de Corminboeuf***

MM. Dominique **Rhême** et Jean-Claude **Spicher**

***Commune de Düdingen***

Mme Ursula **Eggelhöfer-Brügger** et MM. Urs **Hauswirth**, Werner **Wyss** et Samuel **Zbinden**

***Commune de Fribourg***

Mmes Madeleine **Genoud-Page**, Adeline **Jungo**, Christa **Mutter**, Marie-Angèle **Poupon**, Eleonora **Schneuwly-Aschwanden**, Cécile **Thiémond** et MM. Christoph **Allenspach**, Cyril **Berton**, Daniel **Gander**, Jean-Pierre **Gauch**, Pierre-Olivier **Nobs**, Pius **Odermatt**, Rainer **Weibel** et Pascal **Wicht**

***Commune de Givisiez***

Mmes Eva **Berclaz** et Suzanne **Stritt-Schwegler** et M. Eric **Mennel**.

***Commune de Granges-Paccot***

MM. André **Demierre**, François **Maridor** et Alexis **Overney**

***Commune de Marly***

MM. Jean-Marc **Boéchat**, Eric **Romanens**, Kurt **Sager**, Bertrand **Späth** et Lionel **Walter**

***Commune de Matran***

MM. Sébastien **Dorthe**, Daniel **Guillet** et Jacques **Vultier**

***Commune de Villars-sur-Glâne***

MM. Marc'Aurelio **Andina**, Adrian **Etter**, Benjamin **Gasser**, Dimitri **Küttel** et Bruno **Marmier**

**Excusé-e-s / Entschuldigt:**

Mme Anne-Elisabeth **Nobs** et MM. Markus **Bapst**, Nicolas **Bapst**, François **Grangier**, Jérôme **Hayoz**, Marc-Antoine **Messer** et Jean-Daniel **Wicht**

**Démissionnaire / zurückgetreten:**

M. Jean-Daniel **Schumacher**

**Ordre du jour / Tagesordnung:**

- 1) Ouverture de la séance et salutations
- 2) Approbation du procès-verbal de la séance du 28 juin 2012
- 3) Communications
  - 3.1 Communications du Président du Conseil d'agglomération
  - 3.2 Communications du Président du Comité d'agglomération
- 4) Mandat de prestations de TP avec les communes non membres
  - 4.1 Préavis de la Commission financière
  - 4.2 Préavis de la Commission d'aménagement, de mobilité et d'environnement.
  - 4.3 Position du Comité. Rapporteurs : MM. Benoît Piller et Kuno Philipona, responsables du DAEM

- 4.4 Examen du message N°11
- 4.5 Ratification des contrats de prestations entre l'Agglomération et les communes non membres
- 5) Budget 2013 de l'Agglomération
  - 5.1 Position du Comité. Rapporteur : M. Albert Lambelet, responsable du DF&RH
  - 5.2 Préavis de la Commission financière
  - 5.3 Préavis de la Commission d'aménagement, de mobilité et d'environnement
  - 5.4 Examen du message N°12
    - Budget de fonctionnement
    - Budget d'investissement
  - 5.5 Adoption du budget
  - 5.6 Projets d'arrêté
    - Arrêté sur le budget de fonctionnement
    - Arrêté sur le budget d'investissement
- 6) Information sur le plan financier
  - 6.1 Position du Comité. Rapporteur : M. Albert Lambelet, responsable du DF&RH
  - 6.2 Préavis de la Commission financière
- 7) Réponses du Comité aux postulats et motions
  - 7.1 Réponse du Comité au postulat relatif à l'amélioration de l'information sur les P&R et analyse de leurs effets (N° Post\_Leg 2011-2016\_2011\_005)
    - a) Position du Comité. Rapporteur : M. Benoît Piller, responsable du DAEM
    - b) Avis des auteurs du postulat : MM. Pierre-Olivier Nobs et Pius Odermatt
  - 7.2 Réponse du Comité au postulat visant à étudier la mise en place d'une ligne TP électrifiée transversale Torry - Gambach- Vignettaz – Villars-sur-Glâne (N° Post\_Leg 2011-2016\_2011\_004)
    - a) Position du Comité. Rapporteur : M. Benoît Piller, responsable du DAEM
    - b) Avis de l'auteure du postulat : Mme Cécile Thiémar
  - 7.3 Réponse du Comité au postulat visant à étudier les aménagements de la piste cyclable aux abords du pont de Grandfey (N° Post\_Leg 2011-2016\_2011\_008)
    - a) Position du Comité. Rapporteur : M. Jean Bourgknecht, responsable du DAEM
    - b) Avis de l'auteur du postulat : M. Pius Odermatt
  - 7.4 Réponse du Comité au postulat relatif à l'analyse des rapports entre l'Agglomération et la Région Sarine (N° Post\_Leg 2011-2016\_2011\_002)
    - a) Position du Comité. Rapporteur : M. René Schneuwly, Président
    - b) Avis de l'auteur du postulat : M. Christoph Allenspach
  - 7.5 Réponse du Comité à la motion visant à modifier les articles 4 et 38 des Statuts de l'Agglomération (N° Mot\_2011-2016\_2011\_003)
    - a) Position du Comité. Rapporteuse : Mme Erika Schnyder, Vice-présidente
    - b) Avis de l'auteur de la motion: M. Daniel Gander
    - c) Discussion
    - d) Vote
  - 7.6 Réponse du Comité à la motion visant à compléter les articles 48 et 50 des Statuts de l'Agglomération (N° Mot\_2011-2016\_2011\_007)
    - a) Position du Comité. Rapporteur : M. René Schneuwly, Président
    - b) Avis de l'auteur de la motion: M. Christoph Allenspach
    - c) Discussion
    - d) Vote
- 8) Transmission des postulats
  - 8.1 Transmission du postulat concernant la planification d'un réseau de voies en site propre pour les bus (N° Post\_2011-2016\_2012\_013)
    - a) Position des auteurs : Mme Christa Mutter et M. Rainer Weibel (Fribourg)
    - b) Position du Comité
    - c) Vote de transmission
  - 8.2 Transmission du postulat concernant les mesures urgentes avant l'ouverture du Pont de la Poya (N° Post\_2011-2016\_2012\_014)
    - a) Position des auteurs : Mme Marie-Angèle Poupon et MM. Pius Odermatt et Jérôme Hayoz (Fribourg)
    - b) Position du Comité
    - c) Vote de transmission
- 9) Divers

## **1. Ouverture de la séance et salutations / Eröffnung der Sitzung und Begrüssung**

**Le Président.** Monsieur le Président du Comité d'agglomération, Monsieur le Préfet de la Sarine, Mesdames et Messieurs les membres du Comité d'agglomération, Sehr geehrte Damen und Herren Mitglieder des Agglomerationsrats und des Agglomerationsvorstands, Mesdames et Messieurs du Conseil d'Agglomération, chers collègues. J'ai le très grand plaisir d'ouvrir cette séance, première de mon mandat présidentiel, en vous adressant une chaleureuse bienvenue. J'ai l'espoir qu'après cette longue pause estivale bien méritée, vous soyez d'attaque pour affronter les nouveaux défis de l'Agglomération pour le bien-être de nos Communes et de leurs populations, dont vous êtes les représentants. Je salue également les collaboratrices et collaborateurs de l'Agglomération, que je remercie pour leur travail inlassable et de qualité, ainsi que les représentants des médias, que je remercie pour leur présence et assiduité. Sehr geehrte Damen und Herren. Ich halte mein Versprechen der letzten Sitzung und werde mich so oft wie möglich in der deutschen Sprache an Sie wenden. Wie jedoch üblich ist, wird auch die heutige Sitzung mehrheitlich in französischer Sprache stattfinden. Sie dürfen mich jedoch jederzeit unterbrechen und mich dazu veranlassen, deutsch zu sprechen oder eine Frage in deutscher Sprache zu beantworten. Und sollte es trotzdem nicht ausreichen, dann werde ich mich an unsere Generalsekretärin, Frau Corinne Margalhan Ferrat wenden, die mich wie meine Vorgänger im Präsidialamt unterstützen wird. La séance de ce soir a été convoquée par courrier du 13 septembre 2012. Le Vice-Président m'a confirmé qu'avec 41 membres du Conseil d'Agglomération présents à cette séance, le quorum est atteint. Nous pouvons donc siéger valablement. Avez-vous des remarques à exprimer quant à l'ordre du jour de la présente séance ? Ce n'est pas le cas. Donc l'ordre du jour proposé est adopté. Pour la séance de ce soir, je salue tout particulièrement la présence de M. Carl-Alex Ridoré, Préfet de la Sarine, à qui je souhaite une bienvenue chaleureuse. Je dois, par contre, excuser l'absence des personnes suivantes : pour le Comité d'agglomération, MM. Michel Ramuz et Thierry Steiert (il se peut que ce dernier nous rejoigne en fin de séance) et pour le Conseil d'agglomération, Mme Anne-Elisabeth Nobs et MM. Markus Bapst, Nicolas Bapst, François Grangier, Jérôme Hayoz, Marc-Antoine Messer et Jean-Daniel Wicht. Je dois également vous annoncer la démission de M. Jean-Daniel Schumacher (Fribourg) de notre Conseil. Cela me donne l'occasion de rappeler aux délégations que, dès qu'une démission est connue, il faut nommer un remplaçant, le plus rapidement possible, à la prochaine séance du Conseil communal ou du Conseil général. Ce premier point de l'ordre du jour est donc absout.

## **2. Approbation du procès-verbal de la séance du 28 juin 2012 / Genehmigung des Sitzungsprotokolls vom 28. Juin 2012**

**Le Président.** Avant de soumettre le procès-verbal à votre approbation, je dois vous informer qu'à la séance du 28 juin 2012, un problème a fait qu'une partie des débats n'a pas pu être correctement enregistrée. Heureusement, grâce à la prévoyance de notre Secrétariat, un enregistrement de secours avait été prévu. Cet enregistrement, de moins bonne qualité, a néanmoins permis de récupérer une bonne partie des interventions manquantes. Pour compléter le procès-verbal, les intervenants, contactés par le Secrétariat, ont livré leurs interventions sur support électronique, voire sur papier. De ce fait, exception faite pour certains détails mineurs, il a été possible de récupérer et de transcrire l'ensemble des interventions dans le procès-verbal qui vous est présenté aujourd'hui. Je remercie vivement le Secrétariat et, en particulier, Mme Noémie Nicolas, pour l'excellent travail de « récupération ». Afin de parer à tout éventuel autre incident de cette nature, un enregistreur de secours a été acheté, par le Secrétariat, afin de disposer d'une copie de sécurité. Cela dit, je me permets de vous rappeler, voire de vous inviter à faciliter, en tout temps, le travail du Secrétariat, notamment, en préparant autant que possible vos interventions par écrit et, même, en les remettant, en cours ou fin de séance, à Mme Corinne Margalhan-Ferrat. De même, ceux, qui ont la version électronique de leur texte, sont vivement invités à le transmettre par e-mail, directement au Secrétariat de l'Agglo et notamment à l'assistante de Direction, Mme Nicolas. Maintenant, il est clair que si quelque chose nous a échappé lors de l'établissement du procès-verbal, vous avez l'occasion de le rectifier sous le présent point de l'ordre du jour. Dès lors, y a-t-il des remarques concernant le procès-verbal du 28 juin 2012 ? Ce n'est pas le cas. Le procès-verbal de cette séance

est approuvé avec les remerciements d'usage à sa rédactrice. Ce deuxième point de l'ordre du jour est donc absout.

### **3. Communications / Mitteilungen**

#### **3.1 Communications du Président du Conseil d'agglomération / Mitteilung des Präsidenten des Agglomerationsrats**

**Le Président.** Par courriel du 3 septembre 2012, vous avez été averti par le Secrétariat qu'en accord avec le Comité d'agglomération, le Bureau du Conseil a décidé d'agender une séance supplémentaire du Conseil d'agglomération, le mercredi 28 novembre 2012 à 19h30 ; elle aura lieu à l'Université de Fribourg sur le site Pérolles II, Boulevard de Pérolles 90. Le numéro de la salle vous sera communiqué ultérieurement. Au vu du menu, déjà copieux, de la présente séance, la décision d'agender une nouvelle séance s'explique, avant tout, par le souci d'éviter d'en faire une nouvelle séance « Marathon » en y ajoutant – comme cela avait été prévu dans un premier temps, l'examen du projet de révision du Règlement du Conseil d'agglomération ainsi que son adoption. Concernant plus particulièrement les travaux de révision, entrepris sur mandat du Conseil d'agglomération lors de sa séance du 26 avril 2012, le Bureau n'a pas chômé en se réunissant les 20 juin et 5 juillet 2012 ; leur travail a abouti à une 1<sup>ère</sup> mouture du projet, transmise le 12 juillet 2012 à la Direction des institutions de l'agriculture et des forêts (DIAF) pour examen préalable. Dans la détermination du Service des Communes (SCom) du 26 juillet 2012, suite à l'examen qu'il a effectué, ce dernier indiquait que le calendrier prévu par l'Agglomération rendait difficile une détermination préalable du Conseil d'Etat et laissait entendre qu'éventuellement, le règlement aurait pu être traité lors d'une séance du Conseil ultérieure. C'est pourquoi, lors de sa séance du 27 août 2012 consacrée, entre autres, à la révision du Règlement, le Bureau, en accord avec le Comité, a décidé de convoquer cette nouvelle séance le 28 novembre 2012. Ce délai supplémentaire permettra au Bureau, ainsi qu'au Comité, de se pencher sur de nouveaux éléments, qui méritent encore un examen approfondi, et de finaliser la version définitive du projet de révision du Règlement, qui vous sera présentée. Parmi ces nouveaux éléments à examiner, il y a, à titre d'exemple, les modalités concernant le retrait d'une intervention. En effet, à ce sujet le règlement actuel ne prévoit pas grand-chose alors que nous avons déjà été confrontés à de tels retraits. Cette dernière observation me permet justement de passer à ma deuxième communication : je vous informe que la motion n°10, déposée le 13 décembre 2011, intitulée « Fribourg tourisme et Région – Pas de taxe sur les réservations » et dont le Conseil avait décidé la transmission au Comité lors de la séance du 28 juin 2012, a finalement été retirée par leurs auteurs, MM. Benjamin Gasser et Lionel Walter, le 14 septembre dernier. En retirant leur motion, ces deux Conseillers ont néanmoins indiqué qu'ils se réservaient le droit de déposer, ultérieurement, un postulat ayant trait à cette question. J'ai reçu une invitation pour participer au Forum de la Région capitale suisse, qui se déroulera l'après-midi du 30 octobre 2012 à Berne. Vous l'avez également reçu, à travers le Secrétariat de l'Agglo, par courriel du 12 septembre 2012. Personnellement, je m'y suis inscrit et peut-être que je vous donnerai un bref compte-rendu du Forum lors de la prochaine séance du Conseil. Je vous communique également que M. Michel Moret d'Avry a été élu Vice-Président de la Commission d'aménagement, de mobilité et d'environnement et je l'en félicite vivement. Pour finir, je me permets de vous rappeler les modalités de vote : carton vert (pour le oui ou l'acceptation), rouge (pour le non ou le refus) et le blanc (pour l'abstention). Ces couleurs me font penser à un pays qui culturellement m'est très proche. Bien entendu, lors du vote, vous avez un seul choix parmi ces trois couleurs. Je vous invite à lever votre carton dès que votre choix est effectué. Lorsque vous intervenez, je vous demande également de lever le carton sur lequel est inscrit votre nom. En effet, s'agissant de ma première séance en tant que Président, je vous prie de m'excuser, par avance, si je ne peux pas me souvenir de tous vos noms.

#### **3.2 Communications du Président du Comité d'agglomération / Mitteilung des Präsidenten des Agglomerationsvorstands**

**M. René Schneuwly.** Premièrement, je tiens à relever que vous avez beaucoup travaillé au début de l'année et que ce sera, également, le cas cette fin d'année. En effet, l'ordre du jour de la dernière séance de l'année du mercredi 28 novembre 2012 sera composé non seulement du point

« Règlement du Conseil d'agglomération », mais aussi, du point « Directive relative au subventionnement des mesures du plan directeur d'agglomération ». Plusieurs séances ont été consacrées à cette directive. Ce sujet est complexe et, de manière à éviter une nouvelle séance-marathon le 28 novembre, la décision a été prise, lors de la séance du Comité de ce matin, de mettre sur pied une séance d'information le mardi 30 octobre 2012 au Rural de Givisiez. Deuxièmement, il s'avère que la période trisannuelle, pendant laquelle plusieurs institutions culturelles ont bénéficié d'un soutien de l'Agglomération, va se terminer. Une manifestation, pour la signature des nouvelles conventions pluriannuelles entre l'Agglomération et les acteurs culturels en bénéficiant, a été programmée pour le 22 novembre 2012 à 19h30 dans un lieu qui vous sera communiqué ultérieurement. C'est évidemment un événement important justifiant le budget, qui vous est présenté. L'idée est non seulement de maintenir les acquis, mais aussi, de les améliorer dans le sens des vœux exprimés par certains acteurs culturels.

**Le Président.** Je vous informe qu'à présent, le nombre de Conseillers d'agglomération est de 42. Ce troisième point de l'ordre du jour est donc absent.

#### **4. Mandat de prestations de TP avec les communes non membres / Leistungsverträge für den öffentlichen Verkehr mit Nichtmitgliedgemeinden**

##### **4.1 Préavis de la Commission financière / Stellungnahme der Finanzkommission**

**M. Jean-Pierre Gauch.** Conformément à l'Art. 7 al.1 du Règlement de la Commission financière de l'Agglomération de Fribourg, la Commission financière s'est réunie le 18 septembre 2012 pour prendre connaissance et discuter, sous l'angle financier, du message n°11 du Comité du 23 août 2012, en vue de la ratification des contrats de prestations de transport public entre l'Agglomération et les communes de Grolley, St. Ours et Tavel. Après délibération, la Commission est, à l'unanimité, favorable à la ratification des contrats de prestations de transport public entre l'Agglomération et les communes de Grolley, St. Ours et Tavel, tels que présentés dans le message n°11 du Comité du 23 août 2012.

##### **4.2 Préavis de la Commission d'aménagement, de mobilité et d'environnement / Stellungnahme der Kommission für Raumplanung, Mobilität und Umwelt**

**M. Christoph Allenspach.** La CAME n'a rien à ajouter vu que les prestations restent les mêmes que l'année passée. Donc, elle vous recommande, à l'unanimité, de ratifier ces contrats.

**Le Président.** Je passe maintenant à la position du Comité et je cède la parole à ses rapporteurs, responsables du DAEM. Zuerst an Herrn Kuno Philippona für die Berichterstattung, die er selbstverständlich in der Sprache Goethes vortragen wird.

##### **4.3 Position du Comité / Standpunkt des Vorstands. Rapporteurs / Berichterstatter : responsables du DAEM / Verantwortliche des ARUM, Herr Benoît Piller und Herr Kuno Philippona**

**M. Kuno Philippona.** Die Agglomeration hat mit den TPF im Jahre 2011 einen Rahmenvertrag unterzeichnet, der es dem Vorstand erlaubt, die erbrachten Verkehrsleistungen den Drittgemeinden zum Selbstkostenpreis in Rechnung zu stellen. Innerhalb des Agglomerationsperimeters werden die Kilometer für die Hin- und Rückfahrt ab Bahnhof Freiburg und bis zur letzten auf dem Agglomerationsgebiet liegenden Bushaltestelle berechnet. Die Anzahl Kilometer ausserhalb der Agglomeration für die Hin- und Rückfahrt werden von der letzten Bushaltestelle auf Agglomerationsgebiet bis zur Endstation der Buslinie berechnet. Auf Seite 2 der Botschaft können Sie die Kosten für die Verkehrsleistungen zugunsten der drei Gemeinden entnehmen. Es wurde auch darauf hingewiesen, dass für den administrativen Aufwand in diesem Zusammenhang ein Kostenbeitrag verlangt wird. Die Gemeinde Grolley begehrt für das Jahr 2013 die Fortsetzung der Verlängerung der städtischen Kreisbuslinie, die sogenannte Linie Agglo-Nord, jeweils zur Nachtzeit von Freitag auf Samstag und von Samstag auf Sonntag, zu je zwei Kurspaaren pro Nacht. Die Gemeinde St. Ursen begehrt für das Jahr 2013 zwei zusätzliche tägliche Kurspaare im Bereich des Regionalverkehrs sowie ein zusätzliches Kurspaar für die Nächte von Freitag auf Samstag und von Samstag auf Sonntag. Die Gemeinde Tavers hat für das Jahr 2013 die gleichen Verkehrsleistungen wie im Jahr 2012 verlangt, nämlich drei zusätzliche tägliche Kurspaare im Bereich des Regionalverkehrs

sowie vier zusätzliche Kurspaare für die Nächte von Freitag auf Samstag und von Samstag auf Sonntag, zu je zwei Kurspaaren pro Nacht. Antrag zuhanden des Agglomerationsrats: Aufgrund der vorliegenden Angaben und in Übereinstimmung mit Artikel 16 Absatz, Bst. k)m der Statuten der Agglomération Freiburg stellt der Vorstand dem Agglomerationsrat den Antrag, die drei vorliegenden Leistungsverträge für öffentliche Verkehrsdienstleistungen für die Gemeinden Grolley, St. Ursen und Tavers zu genehmigen.

**Le Président.** Jetzt gebe ich das Wort an Herrn Benoît Piller pour l'explication dans la langue de Molière.

**M. Benoît Piller.** Sans vouloir répéter les explications données par M. Philipona, je dirai simplement que, maintenant, la fourniture de prestations de transport public, comme le permet la loi sur les agglomérations (LAgg), est un exercice bien rodé. Le calcul du coût des prestations est aussi grandement simplifié depuis la signature du contrat-cadre avec notre prestataire de service. Mais, j'aimerais ajouter que ces courses, que nous proposons aux communes limitrophes, profitent aussi à l'Agglomération. Le but de ces offres n'est pas de se substituer au trafic régional mais, plutôt, d'offrir des prolongements de lignes ou des compléments à notre réseau existant. Il peut arriver, nous l'avons vu cette année à St. Ours, que la ligne supplémentaire passe dans le trafic régional et soit retirée de notre offre. Pour en revenir à l'offre, il n'y a pas d'autres modifications. Je répète les prestations demandées : pour la commune de Grolley, prolongement de la ligne du bus de nuit qui circule les vendredis soir et samedis soir, à raison de 2 paires de courses par nuit, pour un montant à payer de CHF 7'918.- ; pour la commune de St. Ours, 2 paires de courses supplémentaires journalières par rapport au trafic régional ainsi que 2 paires de courses supplémentaires les nuits des vendredis / samedis et samedis / dimanches à raison d'une paire de courses par nuit, pour un montant de CHF 50'993.- ; pour la commune de Tavel, 3 paires de courses supplémentaires journalières par rapport au trafic régional ainsi que 4 paires de courses supplémentaires les nuits des vendredis / samedis et samedis / dimanches, à raison de 2 paires de courses par nuit, pour un montant de CHF 94'022.-. Le Comité d'agglomération propose, au Conseil d'agglomération, de ratifier les contrats de prestations de transport public entre l'Agglomération et les communes de Grolley, St. Ours et Tavel.

#### **4.4 Examen du message N°11 / Prüfung der Botschaft Nr. 11**

**Le Président.** La parole passe au Conseil d'agglomération. J'ouvre la discussion concernant la ratification des contrats de prestations. Quelqu'un souhaite-t-il s'exprimer ? Ce n'est pas le cas. La parole n'est pas demandée, la discussion est close. Nous passons au vote.

#### **4.5 Ratification des contrats de prestations entre l'Agglomération et les communes non membres / Ratifizierung der Leistungsverträge zwischen der Agglomération und den Nichtmitgliedgemeinden**

**Le Président.**

- Ratification du contrat de prestations entre l'Agglomération et la commune de Grolley

Article 1<sup>er</sup>. J'ouvre la discussion. La parole n'est pas demandée, la discussion est close.

Article 2. J'ouvre la discussion. La parole n'est pas demandée, la discussion est close.

Article 3. J'ouvre la discussion. La parole n'est pas demandée, la discussion est close.

Titre et considérant. J'ouvre la discussion. La parole n'est pas demandée, la discussion est close.

Vote :

Je procède au vote : celles et ceux, qui acceptent la ratification du contrat de prestations en faveur de la commune de Grolley, sont priés de s'exprimer avec le carton vert ; celles et ceux, qui refusent la ratification du contrat de prestations en faveur de la commune de Grolley, sont priés de s'exprimer avec le carton rouge ; celles et ceux, qui s'abstiennent, sont invités à s'exprimer en levant le carton blanc.

Vous avez accepté, à l'unanimité des voix, la ratification du contrat de prestations en faveur de la commune de Grolley.

- Ratification du contrat de prestations entre l'Agglomération et la commune de St. Ours

Article 1<sup>er</sup>. J'ouvre la discussion. La parole n'est pas demandée, la discussion est close.

Article 2. J'ouvre la discussion. La parole n'est pas demandée, la discussion est close.

Article 3. J'ouvre la discussion. La parole n'est pas demandée, la discussion est close.

Titre et considérant. J'ouvre la discussion. La parole n'est pas demandée, la discussion est close.

Vote :

Je procède au vote : celles et ceux, qui acceptent la ratification du contrat de prestations en faveur de la commune de St. Ours, sont priés de s'exprimer avec le carton vert ; celles et ceux, qui refusent la ratification du contrat de prestations en faveur de la commune de St. Ours, sont priés de s'exprimer avec le carton rouge ; celles et ceux, qui s'abstiennent, sont invités à s'exprimer en levant le carton blanc.

Vous avez accepté, à l'unanimité des voix, la ratification du contrat de prestations en faveur de la Commune de St. Ours.

- Ratification du contrat de prestations entre l'Agglomération et la commune de Tavel

Article 1er. J'ouvre la discussion. La parole n'est pas demandée, la discussion est close.

Article 2. J'ouvre la discussion. La parole n'est pas demandée, la discussion est close.

Article 3. J'ouvre la discussion. La parole n'est pas demandée, la discussion est close.

Titre et considérant. J'ouvre la discussion. La parole n'est pas demandée, la discussion est close.

Vote :

Je procède au vote : celles et ceux, qui acceptent la ratification du contrat de prestations en faveur de la commune de Tavel, sont priés de s'exprimer avec le carton vert ; celles et ceux, qui refusent la ratification du contrat de prestations en faveur de la commune de Tavel, sont priés de s'exprimer avec le carton rouge ; celles et ceux, qui s'abstiennent, sont invités à s'exprimer en levant le carton blanc.

Vous avez accepté, à l'unanimité des voix, la ratification du contrat de prestations en faveur de la commune de Tavel.

**Le Président.** Vous avez remarqué que je n'ai pas voté ; votre vote est tellement clair que je n'ai pas besoin d'ajouter le mien. Je le ferai, éventuellement, plus tard. Ce quatrième point de l'ordre du jour est donc absout, passons au « plat de résistance ».

## 5. Budget 2013 de l'Agglomération / Kostenvoranschlag 2013 der Agglomeration

### 5.1 Position du Comité / Standpunkt des Vorstands. Rapporteur / Berichterstatter : responsable du DF&RH / Verantwortlicher des AFP, Herr Albert Lambelet

**M. Albert Lambelet.** Comme vous avez pu le constater, le budget 2013 présente un total de charge de CHF 26'168'200. Le budget 2013 est en diminution d'environ CHF 500'000.- par rapport au budget 2012. Cela s'explique, principalement, par le coût des transports publics dans le poste 650.364.00 « Contrat de prestations au concessionnaire (TPF) ». Ce dernier est de CHF 21,03 Mios dans le budget 2013 alors qu'il était de CHF 22,3 Mios dans le budget 2012. A prestations équivalentes en 2012, les TPF ont estimé que l'offre s'élèverait à CHF 20,7 Mios. L'offre 2013 s'élève à CHF 21,03 Mios car des prestations supplémentaires, détaillées dans le message, ont été ajoutées. Comme l'a fait comprendre M. Piller, c'est grâce au contrat-cadre maintenant en vigueur, longtemps demandé aux TPF. La baisse des coûts, dans ce domaine, vient d'un calcul plus affiné des amortissements sur la réalité économique de l'équipement roulant. Cela signifie que, lorsque les équipements roulants sont en fin de vie, les TPF doivent se rééquiper ; il faut, dans ce cas, s'attendre à une augmentation des amortissements ; cela fait partie du jeu maîtrisé et contrôlé. Un autre élément important du budget 2013 concerne le personnel. Ce dernier coûte toujours cher dans toute entité et, notamment, dans les collectivités. Le Comité a pour but d'arriver au nombre exact de collaborateurs pour obtenir la bonne structure. J'espère que la proposition, d'avoir un poste supplémentaire à 50% dans le domaine de la promotion économique, sera suivie. En effet, pour le Comité, il est important d'étoffer cette équipe et de faire le nécessaire pour que l'Agglomération se fasse connaître et avance ses pions. Pour les détails restants, vous avez reçu les budgets 2013 et des explications par le biais du message. Le Comité vous recommande d'accepter les budgets 2013 de fonctionnement et d'investissement.

## **5.2 Préavis de la Commission financière / Stellungnahme der Finanzkommission**

**M. Jean-Pierre Gauch.** Conformément à l'article 23 alinéa 1 a) des Statuts de l'Agglomération, la Commission financière s'est réunie les 24 août et 18 septembre 2012 pour procéder, pour l'exercice 2013, à l'examen documents suivants, validés par le Comité d'agglomération le 12 juillet 2012 : le projet de budget 2013, de fonctionnement et d'investissement, de l'Agglomération et le message n°12. Ces derniers ont été transmis à la commission dans différents courriels. A l'occasion des séances citées ci-dessus, le Dicastère des finances et des ressources humaines les a présentés et a répondu aux questions de la commission. Le dicastère était représenté, le 24 août 2012, par M. Albert Lambelet et le 18 septembre 2012, par MM. Albert Lambelet, Jean-Bernard Schenewey et Thierry Steiert, membres du Comité et responsables dudit dicastère. La Commission financière entend relever les points suivants : 1. elle a obtenu les informations nécessaires à sa détermination, 2. elle remercie le Comité pour sa collaboration. Après délibération, la Commission financière, à l'unanimité des membres présents à la séance du 18 septembre 2012, préavise favorablement et propose, au Conseil d'agglomération de Fribourg, d'adopter les budgets 2013 de fonctionnement et d'investissement de l'Agglomération, tels que présentés dans le message n°12 du Comité.

## **5.3 Préavis de la Commission d'aménagement, de mobilité et d'environnement / Stellungnahme der Kommission für Raumplanung, Mobilität und Umwelt**

**M. Christoph Allenspach.** La CAME note avec satisfaction les améliorations des horaires suivants : modification de la cadence les jours ouvrables à 20h, au lieu de 19h ; passage de l'horaire d'été réduit de 8 à 6 semaines ; la cadence à 10 minutes entre 9h et 17h le samedi sur les lignes 1 et 2 ; l'horaire amélioré du funiculaire. La CAME félicite le Comité, qui a pu négocier ces prestations supplémentaires avec une très légère augmentation des coûts du budget de fonctionnement 2013 par rapport aux comptes 2011. Die Kommission für Raumplanung, Verkehr und Umwelt ist über die Verbesserung der Leistungen im öffentlichen Verkehr erfreut, die ohne eine grössere Kostensteigerung erzielt werden konnte. Le budget d'investissement annonce une augmentation des dépenses dans les domaines de la mobilité et de l'aménagement. Malgré cela, la CAME est satisfaite que l'Agglomération investisse, de plus en plus, dans des projets d'intérêt régional. Contrairement à quelques remarques de la presse ou du public, l'Agglomération est bien présente dans la promotion des mesures, telles qu'elles sont prévues dans le PA2. Certains projets, tels que la passerelle à Villars-sur-Glâne et les pistes cyclables à Marly ou Düdingen, sont attendus depuis des années. Il est important de noter que tous les montants inscrits au budget feront l'objet d'un message et seront, ultérieurement, votés les uns après les autres. C'est pourquoi la CAME se contente de ces quelques commentaires. Le cadre et les conditions de la participation financière aux infrastructures d'aménagement restent à définir dans la Directive d'aménagement, mobilité et environnement, dont les modifications seront soumises au Conseil lors de la prochaine séance. Die Agglomeration nimmt ihre Aufgaben nun mehr und mehr im Bereich der Investitionen für Mobilität und Raumplanung wahr. Dies bedingt allerdings Mehrkosten, es können aber auch ein paar Wünsche erfüllt werden, auf welche die Bevölkerung schon seit langer Zeit wartet. Einige Projekte werden seit Jahren dringend erwünscht, so die Verbesserung der Verkehrssicherheit mit einer Passerelle über eine gefährliche Kreuzung in Villars-sur-Glâne und verschiedene Radwege in Marly und Düdingen. Die ersten aber doch bedeutendsten Schritte zur Realisierung des Agglomerationsprogramms sind eingeleitet worden. Die Investitionen für die Raumplanung können jedoch erst nach Verabschiedung der modifizierten Richtlinie Raumplanung, Mobilität und Umwelt festgelegt werden. Mit diesen Bemerkungen empfiehlt die Kommission Ihnen, den vorgelegten Kostenvoranschlags anzunehmen. Avec ses remarques, la CAME vous recommande, à l'unanimité des membres présents, d'accepter le budget 2013, tel que présenté par le Comité.

## **5.4 Examen du message N°12 / Prüfung der Botschaft Nr. 12**

**Le Président.** J'ouvre la discussion générale. Quelqu'un souhaite-t-il s'exprimer ? Ce n'est pas le cas. La parole n'est pas demandée, la discussion est close. Nous passons maintenant à l'examen de détail du message n°12. Nous examinerons d'abord le budget de fonctionnement et, ensuite, celui



d'investissement. Je donnerai lecture, chapitre par chapitre, et vous permettrai de discuter individuellement chaque chapitre. M. Lambelet répondra aux éventuelles questions.

- Budget de fonctionnement / Kostenvoranschlag für die Laufende Rechnung

*Chapitre 0 : Administration / Kapitel 0 : Verwaltung*

J'ouvre la discussion. Quelqu'un souhaite-t-il s'exprimer ? La parole n'est pas demandée, la discussion est close.

*Chapitre 3 : Culture / Kapitel 3 : Kultur*

J'ouvre la discussion. Quelqu'un souhaite-t-il s'exprimer ?

**Mme Suzanne Stritt-Schwegler.** Nous décidons, ce soir, du budget de la promotion des activités culturelles. La culture, représentée par les dix associations bénéficiaires d'une manne salubre, me tient à cœur ; quel que soit le registre concerné. Notre canton et, surtout la Ville de Fribourg, peuvent se féliciter de la présence de festivals et rencontres, réunissant des groupes et formations de provenance et de renommée mondiales. C'est le cas, notamment, des Rencontres de Folklore Internationales de Fribourg (RFI), dont la 38<sup>e</sup> édition a animé les places et rues de Fribourg à la mi-août 2012, et qui est au bénéfice d'un contrat pluriannuel. Ce contrat doit être renouvelé en décembre 2012, avec l'Agglomération de Fribourg, pour les trois prochaines années. Le Comité des RFI, auquel j'appartiens, remercie la Commission culturelle de sa décision de reconduire le contrat pluriannuel. Il associe à ses remerciements une espérance, à savoir une augmentation du montant accordé. Cette augmentation servirait, notamment, à augmenter le budget Communication et à améliorer la qualité des spectacles : la salle Equilibre y contribue déjà, mais le taux d'occupation pourrait être augmenté (78% lors de l'édition 2012). Parmi les raisons qui militent en faveur d'une augmentation de la subvention allouée aux RFI, je retiendrai deux éléments porteurs : le premier est que, depuis 5 éditions, un effort conséquent et croissant est entrepris afin d'attirer la jeune génération et le résultat se fait déjà sentir ; le deuxième est que les RFI veulent devenir la référence en matière de festival de folklore de Suisse. Les RFI sont aussi en moyenne annuelle : 290 bénévoles (y compris les membres du Comité), 300 artistes invités, 2'200 nuitées dans trois abris PC, dont le logement est très spartiate (le Comité est toujours à la recherche d'une meilleure solution pour les logements), 4'400 repas servis à la Mensa de l'Université Miséricorde. Le message n°12, que nous étudions en ce moment, nous informe qu'en 2012, « la renégociation des conventions pluriannuelles pour 2013-2015 laisse ressortir une marge de manœuvre inexistante ». Il n'est pas dans mes intentions de prendre CHF 3.- dans la poche de Paul pour les verser dans la poche de Jean. Je n'ai donc pas de proposition chiffrée à présenter ce soir. Mon propos s'adresse aux décideurs du montant à accorder : je souhaite les sensibiliser au rôle important que cet événement joue en faveur du développement culturel et de la renommée de notre cité. Les conventions devant être renégociées en décembre prochain, le Comité des RFI vous remercie de bien vouloir considérer, avec bienveillance, la demande d'augmentation de subvention espérée par les organisateurs. Je vous remercie de votre attention.

**M. Albert Lambelet.** Je pense qu'il s'agit plutôt d'une revendication que d'une question très précise. Bien sûr, le Comité tient compte de cette remarque pour les RFI, acteur culturel important de la région et au bénéfice d'une subvention pluriannuelle, mais ce n'est pas la seule organisation. Si le Comité vous propose, effectivement, une augmentation de cette subvention pluriannuelle dans ce budget, c'est qu'il a déjà prévu d'augmenter, non seulement celle destinée au RFI, mais aussi celles des autres bénéficiaires de ces conventions. Mais comme les Présidents du Conseil et du Comité l'ont dit, une séance aura lieu le 22 novembre 2012 pour la signature des nouvelles conventions pluriannuelles entre l'Agglomération et les acteurs culturels en bénéficiant.

**M. René Schneuwly.** En complément de ce qui a été dit, j'aimerais ajouter que le budget prévoit une augmentation importante des subventions aux activités culturelles de CHF 360'000.- sur trois ans, plus précisément CHF 120'000.- par année. Cela permettra de donner suite aux demandes formulées, qui étaient d'augmenter le montant des subventions pluriannuelles ainsi que le montant des subventions annuelles et extraordinaires. Nous avons pu donner partiellement satisfaction aux institutions culturelles, étant également précisé que nous avons examiné la possibilité de doter

d'autres institutions de cette convention pluriannuelle. Des informations complémentaires seront données, plus tard, à ce sujet. Les demandes les plus pressantes ont pu être acceptées ou, en tout cas, bien négociées. Il est important de soulever le fait que, malgré l'augmentation des contrats pluriannuels, d'une part, et l'intégration de nouvelles institutions dans le schéma, nous pouvons maintenir le standard et, même, un peu l'améliorer en ce qui concerne les subventions annuelles et extraordinaires. De ce fait, vous pouvez constater que le Comité est conscient de l'importance de la culture dans la région de Fribourg et aussi parfaitement conscient de l'immense travail effectué, non seulement sur le plan quantitatif, mais surtout sur le plan qualitatif. Nous pouvons, sans doute, être fiers de l'animation culturelle de l'Agglomération de Fribourg. S'agissant en particulier des RFI, qui n'échappent pas à cette règle, j'aimerais aussi dire à l'intervenante, Mme Stritt-Schwegler, que nous apprécions le travail effectué par cette association. Un nombre très important de bénévoles travaillent au service des RFI, qui est de surcroît une institution extrêmement bien gérée, qui présente des comptes tout à fait transparents et qui réussit, par elle-même, à assurer l'équilibre de son budget. En effet, c'est indispensable à la mise sur pied, année après année, de nouvelles manifestations. Je tiens à rassurer Mme Stritt-Schwegler et également à la féliciter pour le très bel article, qui lui a été consacré récemment dans la Liberté.

**Le Président.** Mme Stritt-Schwegler, je pense que c'est clairement positif et que vous pouvez être satisfaite de ces réponses. Quelqu'un d'autre souhaite-t-il s'exprimer concernant la culture ? La parole n'est pas demandée, la discussion est close.

*Chapitre 6 : Mobilité / Kapitel 6 : Mobilität*

**Le Président.** J'ouvre la discussion. Quelqu'un souhaite-t-il s'exprimer ? La parole n'est pas demandée, la discussion est close.

*Chapitre 7 : Aménagement / Kapitel 7 : Raumordnung*

**Le Président.** J'ouvre la discussion. Quelqu'un souhaite-t-il s'exprimer ? La parole n'est pas demandée, la discussion est close.

*Chapitre 8 : Economie / Kapitel 8 : Volkswirtschaft*

**Le Président.** J'ouvre la discussion. Quelqu'un souhaite-t-il s'exprimer ?

**Mme Eleonora Schneuwly-Aschwanden.** Zum Thema Wirtschaftsförderung möchte ich sagen, dass der gesamte Aufwand mit CHF 340'800.- budgetiert worden ist. Dazu habe ich eine Frage an die Verantwortlichen. Kann mir jemand darüber Auskunft geben, ob es zur Wirtschaftsförderung irgendwelche Rückmeldungen oder Erfahrungswerte über die Effizienz einer solchen Wirtschaftsförderung gibt und wie diese in der Agglomeration aussieht? Ich habe nämlich den Eindruck, auch aufgrund des Agglomerationsprogramms, dass man sich zum Thema Wirtschaft und Wirtschaftsförderungen nur wenige Gedanken gemacht hat. Ich habe die Befürchtung, dass die Wirtschaftsförderung, gerade so wie sie hier vorgestellt wird, eine Alibiübung darstellt. Deshalb bin ich ein bisschen skeptisch. Meine zweite Frage zu diesem Thema ist, und ich hoffe, dass mir dazu auch jemand Antwort geben kann, wieso es eigentlich notwendig ist, dass die Agglomeration eine eigene Wirtschaftsförderung betreibt und ob es nicht sinnvoller wäre, eng mit der kantonalen Wirtschaftsförderung zusammenzuarbeiten und diese Ressourcen in Anspruch zu nehmen?

**M. René Schneuwly.** J'invite l'intervenante, Mme Schneuwly-Aschwanden, à prendre connaissance du rapport qui sera déposé lors des comptes 2012, pour apprécier l'importance du travail réalisé par Mme Lago durant l'année 2012. Vous pouvez constater l'étendue de son travail, également, dans l'interview publié par la Liberté le 3 octobre 2012. Ce n'est surtout pas l'argument « alibi » mais plutôt la constatation du travail, extrêmement important, effectué auprès des entreprises de l'Agglomération de Fribourg (qui font, notamment, des demandes incessantes de renseignements et souhaitent savoir où s'adresser pour les obtenir), sur l'ensemble des projets de l'Agglomération (dont Innoreg, la Nouvelle Politique Régionale (NPR), le projet de Cardinal). Le deuxième élément de réponse concerne la coordination par rapport au canton. Il faut bien faire la distinction entre la politique de promotion économique du canton (qui est exogène et vise à faire venir des entreprises, non seulement dans l'Agglomération de Fribourg, mais aussi dans le canton de Fribourg) et celle de l'Agglomération (qui est endogène et doit s'occuper des entreprises en place en veillant à leur bien-

être et, surtout, à ce qu'elles restent dans notre Agglomération). Aujourd'hui, nous considérons que faire de l'endogène n'est pas suffisant, qu'il faut, également, renforcer notre coordination et collaboration avec le canton (pour « vendre » l'Agglomération et faire en sorte que de nouvelles entreprises s'y installent) et présenter l'Agglomération sous son meilleur jour ; actuellement, Mme Lago s'y occupe intensément. C'est clair, cela a un certain coût et un nouveau demi-poste est demandé. Mais vous ne pouvez pas demander à une personne d'être sur le terrain avec les entreprises, d'étudier les projets et, dans le même temps, de devoir s'occuper de toute une série de tâches purement administratives. Cela justifie la présence, à ses côtés, d'une aide à cet effet. Mais je peux assurer que, depuis l'engagement de Mme Lago, les effets positifs se font ressentir et de nombreuses entreprises savent à quel point une promotion existe dans cette agglomération et à qui on peut s'adresser.

**Le Président.** Mme Schneuwly-Aschwanden, avez-vous des commentaires supplémentaires à ce sujet ? Ce n'est pas le cas. Quelqu'un souhaite-t-il s'exprimer ?

**M. Jean-Marc Boéchat.** J'aimerais juste abonder dans le sens de notre Président du Comité. J'ai eu l'occasion, en 2012 et même avant, de travailler avec Mme Lago sur le dossier « Winckler » et d'autres dossiers, qui concernent la commune de Marly. Je dois dire que je suis vraiment agréablement surpris de l'efficacité et de l'entregent de Mme Lago. C'est vraiment un changement de paradigme, je ne peux qu'appuyer le Comité, qui demande plus de moyens pour travailler encore plus efficacement avec quelqu'un d'extrêmement efficace.

**Le Président.** On verra si vos paroles feront surgir de l'eau. Quelqu'un souhaite-t-il s'exprimer ? La parole n'est plus demandée, la discussion est close.

*Chapitre 9 : Finances / Kapitel 9 : Finanzen*

**Le Président.** J'ouvre la discussion. Quelqu'un souhaite-t-il s'exprimer ? La parole n'est pas demandée, la discussion est close.

- Budget d'investissement / Kostenvoranschlag für die Investitionsrechnung

*Chapitre 6 : Transports / Kapitel 6 : Verkehr*

**Le Président.** J'ouvre la discussion. Quelqu'un souhaite-t-il s'exprimer ? La parole n'est pas demandée, la discussion est close.

*Chapitre 7 : Aménagement / Kapitel 7 : Raumordnung*

**Le Président.** J'ouvre la discussion. Quelqu'un souhaite-t-il s'exprimer ? La parole n'est pas demandée, la discussion est close. Nous sommes, donc, arrivés au terme de l'examen du message N°12 et passons maintenant au vote d'ensemble concernant l'adoption du Budget 2013, tel que proposé par le Comité.

### **5.5 Adoption du budget / Genehmigung des Kostenvoranschlags**

**Le Président.** Je vous informe qu'à présent le nombre de conseillers d'Agglomération est de 43.

Vote :

Je procède au vote : celles et ceux, qui acceptent le budget 2013, s'expriment en levant le carton vert ; celles et ceux, qui refusent le budget 2013, s'expriment en levant le carton le rouge ; celles et ceux, qui s'abstiennent, sont invités à s'exprimer en levant le carton blanc.

Vous avez accepté, à l'unanimité, le Budget 2013.

### **5.6 Projets d'arrêté / Beschlussentwürfe**

- Arrêté sur le budget de fonctionnement / Beschluss Kostenvoranschlag für die Laufende Rechnung

**Le Président.**

Article 1<sup>er</sup>. J'ouvre la discussion. Quelqu'un souhaite-t-il s'exprimer ? La parole n'est pas demandée, la discussion est close. Cet article, dont la teneur est la suivante, est donc adopté : « Le budget de fonctionnement de l'Agglomération de Fribourg pour l'exercice 2013 est adopté. Il se présente comme suit : Total des produits : CHF 26'168'200.-, Total des charges : CHF 26'168'200.-».

Titre et considérant. J'ouvre la discussion. Quelqu'un souhaite-t-il s'exprimer ? La parole n'est pas demandée, la discussion est close.

Vote :

Je passe au vote : celles et ceux, qui acceptent le budget de fonctionnement selon l'arrêté que je viens de lire, sont invités à s'exprimer en levant le carton vert ; celles et ceux, qui refusent le budget de fonctionnement selon ce même arrêté, sont invités à s'exprimer en levant le carton rouge ; celles et ceux, qui s'abstiennent, sont invités à s'exprimer en levant le carton blanc.

Vous avez accepté, à l'unanimité, le budget de fonctionnement 2013 de l'Agglomération de Fribourg.

- Arrêté sur le budget d'investissement / Kostenvoranschlag für die Investitionsrechnung

**Le Président.**

Article 1<sup>er</sup>. J'ouvre la discussion. Quelqu'un souhaite-t-il s'exprimer ? La parole n'est pas demandée, la discussion est close. Cet article, dont la teneur est la suivante, est donc adopté : « Le Budget d'investissement de l'Agglomération de Fribourg pour l'exercice 2013 est adopté. Il se présente comme suit : Total des dépenses d'investissement : CHF 3'057'000.-».

Titre et considérant. J'ouvre la discussion. Quelqu'un souhaite-t-il s'exprimer ? La parole n'est pas demandée, la discussion est close.

Vote :

Je passe au vote : celles et ceux, qui acceptent le budget d'investissement selon l'arrêté que je viens de lire, sont invités à s'exprimer en levant le carton vert ; celles et ceux, qui refusent le budget d'investissement selon cet arrêté, sont invités à s'exprimer en levant le carton rouge ; celles et ceux, qui s'abstiennent, sont invités à s'exprimer en levant le carton blanc.

Vous avez accepté, à l'unanimité, le budget d'investissement 2013 de l'Agglomération de Fribourg, tel que proposé par le Comité.

Ce cinquième point de l'ordre du jour est donc absent.

**6. Information sur le plan financier / Information zum Finanzplan**

**6.1 Position du Comité / Standpunkt des Vorstands. Rapporteur / Berichterstatter: responsable du DF&RH / Verantwortlicher des AFP Herr Albert Lambelet**

**M. Albert Lambelet.** Un plan financier est un exercice de style, réalisé obligatoirement par toutes les collectivités publiques du canton pour une période de 5 ans. Cette période se réduit d'année en année jusqu'à la fin de la législature. Le but de cet exercice est d'avoir un instrument de conduite financière et de connaître la capacité d'investissement (pour voir si les ressources financières permettent de supporter les investissements). On voit les corollaires financiers dans le compte de fonctionnement sous les termes « intérêts et amortissements ». Pour 2013, nous avons adapté le plan proposé lors du budget 2012 en modifiant certains chiffres, en fonction des coûts, que nous avons eus historiquement au sein de l'Agglomération, selon les données économiques fournies par la Confédération, le canton et les domaines d'étude bancaire, qui font des calculs économiques. Cet instrument sert avant tout au Comité et permet aussi de donner une information. L'assemblée de ce soir ne doit pas se prononcer sur ces éléments, étant donné que certains d'entre eux sont prophylactiques. Ce sont des états ou des propositions d'investissements, qui ne seront réalisés seulement qu'en 2015 ou 2016. Mais, on peut déjà calculer leurs répercussions en termes d'intérêts et d'amortissements ; c'est une demande du SCom et de la LCo. Bien entendu, établir ce plan financier à l'heure actuelle est difficile parce que le PA2, comprenant des mesures importantes, est en phase d'acceptation par la Confédération et nous ne savons évidemment pas encore quelles mesures elle cofinancera. L'autre corollaire est la Directive concernant le subventionnement de ces mesures ; cette dernière sera présentée le 28 novembre par le Président du Conseil et fera aussi l'objet d'une discussion. Une fois que tous ces éléments seront en place, nous pourrons faire un plan financier sur les investissements, beaucoup plus réaliste en fonction du PA2, déposé en décembre 2011. Il n'en demeure pas moins que l'instrument, que nous proposons à titre informatif, est un bon instrument nous donnant déjà un peu la voie vers laquelle nous diriger et, surtout, aidant les communes de l'Agglomération à la planification financière. La loi implique que la Commission

financière soit mise au courant de cette planification, c'est pourquoi tous les éléments d'information ont été donnés à la Commission financière afin qu'elle sache comment a été composé ce plan financier et puisse donner un préavis à ce sujet.

## **6.2 Préavis de la Commission financière / Stellungnahme der Finanzkommission**

**M. Jean-Pierre Gauch.** Conformément à l'article 23 alinéa 1 b) des Statuts de l'Agglomération de Fribourg, la Commission financière du Conseil d'agglomération s'est réunie le 18 septembre 2012 pour prendre connaissance et discuter des documents suivants, validés par le Comité d'agglomération le 12 juillet 2012 : le plan financier 2012-2016 de l'Agglomération, mis à jour, et la synthèse des amortissements. Ces derniers ont été transmis à la Commission financière le 11 septembre 2012. A l'occasion de la séance citée ci-dessus, MM. Albert Lambelet, Jean-Bernard Schenewey et Thierry Steiert, membres du Comité et responsables du Dicastère des finances et des ressources humaines, les ont présentés et ont répondu aux questions de la commission. La Commission financière entend relever les points suivants : 1. elle a obtenu les informations nécessaires à sa détermination ; 2. elle remercie le Comité pour sa collaboration. Après délibération, la Commission financière préavise favorablement, à l'unanimité des membres présents à la séance du 18 septembre 2012, le plan financier 2012-2016 de l'Agglomération de Fribourg, mis à jour, ainsi que la synthèse des amortissements.

**Le Président.** Les Conseillers ont pris acte de la position du Comité et du préavis de la Commission financière.

**M. Pascal Wicht.** Je dois répéter ce que j'ai déjà dit à peu près une année auparavant. La documentation, qui nous est remise concernant le plan financier, n'est clairement pas suffisante. C'est important de connaître ces chiffres, qui composent, en premier lieu, le plan financier. Mais dans cette documentation remise au Conseil d'agglomération, il manque toute une série d'explications : d'où viennent ces chiffres et quelles sont les incertitudes vis-à-vis de l'avenir ? Pour moi, un plan financier n'est pas simplement un tableau contenant des chiffres, mais c'est, aussi, une réflexion plus globale sur l'avenir financier de l'Agglomération. Je l'ai déjà dit mais, comme cela n'a pas donné de suite, je le répète (car c'est important de le dire). J'ai l'impression que cela rentre par une oreille et sort par l'autre.

**M. Albert Lambelet.** Nous allons réfléchir au sein du Comité à votre proposition. Vous êtes demandeur et je peux comprendre que vous aimeriez savoir quel domaine de réflexion nous a amenés à ces chiffres. Nous avons estimé que donner toutes les informations aux représentants de la Commission financière suffisait car ils devaient, ensuite, donner un préavis. Peut-être aimeriez-vous avoir les 5 pages explicatives ? A titre individuel et sans me prononcer pour le Comité, je pense que ce n'est pas un problème de le faire pour les années à venir. En effet, savoir sur quoi nous nous basons, comme l'indexation prévue par la Confédération et les coûts historiques, n'est pas un secret. Etablir le plan financier est une pure projection. C'est le Comité, qui décidera de vous communiquer, ou pas, plus d'informations à ce sujet.

**Le Président.** M. Wicht, nous verrons, dans une année, si vous serez satisfait. Ce sixième point de l'ordre du jour est donc absout.

## **7. Réponses du Comité aux postulats et motions / Antworten des Vorstands auf Postulate und Motionen**

### **7.1 Réponse du Comité au postulat relatif à l'amélioration de l'information sur les P&R et analyse de leurs effets / Antwort des Vorstands zum Postulat für die Verbesserung der Information und die Wirkungskontrolle der Park&Ride-Anlagen (Nr. Post Leg 2011-2016 2011 005)**

#### **a) Position du Comité / Standpunkt des Vorstands. Rapporteur / Berichterstatter : responsable du DAEM / Verantwortlicher des ARUM, Herr Benoît Piller**

**M. Benoît Piller.** Pour répondre au postulat de MM. Pius Odermatt et Pierre-Olivier Nobs, le Comité a mandaté le bureau team+ et lui a confié une étude sur l'analyse des P+R. Cette étude, jointe aux documents de séance, est une photographie de l'usage des P+R, prise cette année ; cette analyse est

complétée par une analyse de la situation trouvée sur cette photographie. Elle contient un catalogue de mesures que le Comité utilisera pour développer des propositions concrètes au cours de 2013. Les 7 parkings, qui représentent un peu plus de 1'000 places, ont été analysés. Au-delà des chiffres présentés dans le rapport, on retiendra que le succès d'un P+R dépend de facteurs, tels que l'axe routier sur lequel il est placé ou la fréquence de desserte en Transport Public. Mais on voit aussi que l'impact sur les charges de trafic reste marginal. En résumé, ce rapport est un outil important, qui aidera nos réflexions sur le concept des P+R de l'Agglomération. Par ce rapport, le postulat est ainsi liquidé.

**b) Avis des auteurs du postulat / Standpunkt der Autoren des Postulats: die Herren Pius Odermatt und Pierre-Olivier Nobs**

**M. Pius Odermatt.** Wir danken dem Vorstand für seine Studie. Er hat das grosse Verdienst, dass er nicht für die Park + Ride ist. Die Park+Ride wurden im Jahre 2008 mit grossen Erwartungen angekündigt. Leider haben sich die Erwartungen nicht erfüllt. Die Auswirkungen auf das Verkehrsaufkommen mit 1-3 Prozent sind vernachlässigbar. Dies ist nicht mehr als ein Tropfen auf den heissen Asphalt der Freiburger Strassen. Ce qui déçoit encore plus, c'est la stagnation de l'utilisation des Transports Publics en relation avec les P+R. Nous soutiendrons, donc, toutes les mesures, qui visent à renforcer l'attractivité des P+R, comme cela a été mentionné. Par contre, les mesures d'améliorations, préconisées dans ce rapport, n'auront pas d'effets significatifs, si notre Agglomération n'améliore pas les conditions-cadres en faveur des transports publics et ne se dote pas d'une réelle politique de transfert modal. Le manque d'attractivité de nos transports publics par rapport au Trafic Individuel Motorisé (TIM) est criant sur l'ensemble de notre réseau ! Il n'y a pas 1000 solutions : nous exhortons notre Agglomération, afin qu'elle se dote, dans les délais les plus brefs, d'un règlement harmonisé et ambitieux en matière de stationnement ; nous en avons pris la décision lors de l'adoption du PA2. Le moment de rédiger et d'adopter ce règlement est venu. Ce règlement doit permettre de restreindre et de tarifier l'offre de places de parc sur l'ensemble de notre territoire pour diminuer la surcharge du TIM sur nos routes. Ce n'est qu'avec de bonnes conditions-cadres, que les optimisations proposées, dans les conclusions de cette étude P+R, porteront leurs fruits. Das harmonisierte Parkierungskonzept haben wir, wie bereits erwähnt im Agglomerationsplan, schon beschlossen. Wir hoffen aber sehr, dass sich die Agglomeration weniger Zeit in Anspruch nimmt als der Bund bei der Umsetzung des Ausstiegs aus der Atomenergie und dass die Umsetzung des Reglements hoffentlich schneller geht.

**Le Président.** Quelqu'un d'autre souhaite-t-il s'exprimer ?

**M. Benoît Piller.** M. Odermatt, le Comité a pris note des points que vous soulevez. J'ai répété ce soir que l'influence sur le trafic, comme mentionné dans le rapport, reste très faible. Il est vrai qu'un parking de 100 places, créé à la limite de l'Agglomération, n'enlève que 100 véhicules du trafic de 15'000 voitures ou même plus. Donc l'effet est petit, mais c'est tout de même un effort dans ce sens. La fréquence des dessertes de transport public est constamment améliorée, le passage à 10 minutes de la ligne 1 qui relie Marly, le bas de la Crausaz, au centre-ville a montré aussi que le parking de Marly prend de l'ampleur et a un bon succès. Quant au règlement harmonisé des P+R de l'Agglomération, nous y travaillons.

**Le Président.** Quelqu'un d'autre souhaite-t-il s'exprimer ? La parole n'est pas demandée, la discussion est close. Je vous informe qu'à présent, le nombre de Conseillers d'Agglomération est de 45.

**7.2 Réponse du Comité au postulat visant à étudier la mise en place d'une ligne TP électrifiée transversale Torry - Gambach- Vignettaz – Villars-sur-Glâne / Antwort des Vorstands auf das Postulat zur Prüfung der Schaffung einer neuen elektrischen, öffentlichen Verkehrslinie (ÖV), um die Stadt Freiburg in transversaler Form vom Quartier Torry, über Gambach - Vignettaz - Beaumont bis nach Villars-sur-Glâne zu erschliessen (Nr. Post Leg 2011-2016 2011 004)**

**a) Position du Comité / Standpunkt des Vorstands. Rapporteur / Berichterstatter : responsable du DAEM / Verantwortlicher des ARUM, Herr Benoît Piller**

**M. Benoit Piller.** Les TP sont une des tâches importantes de l'Agglomération et la planification du réseau y est travaillée en coordination avec le développement de l'aménagement. En janvier 2012, vous avez accepté le PA2, qui contient justement un concept de transport public. Un concept, ce n'est pas seulement des lignes de transport public mises bout à bout, mais une vue d'ensemble. Dans ce concept, on peut lire, par exemple, les critères qui qualifient la desserte d'un quartier (300 mètres pour un arrêt de bus, 500 mètres pour une gare). Nous développons, donc, les transports publics de l'Agglomération, dans son ensemble, sur la base de ces critères et de ce concept. Au sujet de la charge de trafic sur l'Avenue du Midi mentionnée dans le postulat, nous pouvons répondre que c'est un problème connu pour lequel aucune solution à court terme n'existe malheureusement. Enfin, concernant les moyens écologiques d'assurer les transports et d'exploiter les lignes, ces moyens sont discutés dans le groupe stratégique regroupant l'Agglomération et les TPF. En conclusion, au travers du PA2, le Comité estime avoir répondu au postulat, qui est ainsi liquidé.

**b) Avis de l'auteure du postulat / Standpunkt der Autorin des Postulats: Frau Cécile Thiémard**

**Mme Cécile Thiémard.** Un concept efficient des TP en ville, comme dans l'Agglomération, se compose de lignes longitudinales et transversales. Cette ligne desservirait, plus directement, l'emplacement de St. Pierre, le centre sportif du Guintzet et relierait, en transversal, les quartiers à forte densité de population pour offrir aux jeunes, surtout, des possibilités de rejoindre le centre sportif de St. Léonard via Torry depuis Beaumont, voire le quartier de Cormanon. Cette ligne déchargeront les lignes existantes, surtout, à l'Avenue du midi. Cependant, je vous remercie de cette réponse. C'est vrai, la solution des TP n'est pas simple. Mon rôle de Conseillère d'agglomération a été de vous transmettre la demande formelle des habitants de tous ces quartiers concernés dans leurs intérêts. Ces derniers restent en attente car vous avez donné une réponse empirique. Je suis sûre qu'une étude chiffrée démontrerait que cette ligne serait commercialement efficiente.

**Le Président.** Quelqu'un d'autre souhaite-t-il s'exprimer? La parole n'est pas demandée, la discussion est close.

**7.3 Réponse du Comité au postulat visant à étudier les aménagements de la piste cyclable aux abords du pont de Grandfey / Antwort des Vorstands auf das Postulat zur Prüfung der Gestaltung eines Fahrradwegs in der Umgebung der Grandfey-Brücke (Nr. Post Leg 2011-2016 2011 008)**

**a) Position du Comité / Standpunkt des Vorstands. Rapporteur / Berichterstatter, responsable du DAEM / Verantwortlicher des ARUM: Herr Jean Bourgknecht**

**M. Jean Bourgknecht.** Le Comité rappelle, préalablement, que la mobilité douce est une tâche clé de l'Agglomération et qu'il travaille, en particulier, à l'amélioration du réseau cyclable. Dans le concept de 2010, élaboré par le Bureau bfm de Berne, le franchissement du pont de Grandfey avait été identifié comme source de difficultés pour plusieurs catégories d'usagers. Le Projet d'agglomération de deuxième génération a inscrit, en priorité A, la mesure 21.13, qui prévoit une rampe pour franchir le dénivelé du pont en évitant les escaliers. Cet aménagement permettra de résoudre les problèmes d'accès évoqués dans le présent postulat. Une coordination avec les CFF est prévue pour mettre en œuvre cette mesure lors des travaux d'entretien du pont et les coûts de réalisation ont été estimés à CHF 2.3 Mios. Le postulat n°8 est ainsi liquidé.

**b) Avis de l'auteur du postulat / Standpunkt des Autors des Postulats: Herr Pius Odermatt**

**M. Pius Odermatt.** Es ist sehr erfreulich, das der Röstigraben nun auch mit dem Langsamverkehr einfacher überwunden werden kann. Das freut uns natürlich sehr. Ich habe aber trotzdem noch einen kleinen Wermutstropfen, es geht nämlich um eine Investition von 2.3 Millionen. Wäre die SBB hier eigentlich nicht auch verpflichtet hier mitzumachen, damit die Brücke behindertengerecht renoviert wird? Wurde diese Frage abgeklärt?

**M. Jean Bourgknecht.** Le montant de CHF 2.3 Mios est celui qui a été estimé et qui figure effectivement dans le projet d'Agglomération. À première vue, je ne vois pas pourquoi et sur quelle base les CFF participeraient à ce projet. Mais le Comité prend note de votre remarque et verra s'il est possible d'obtenir une participation de la part des CFF.

**Le Président.** Quelqu'un d'autre souhaite-t-il s'exprimer ? La parole n'est pas demandée, la discussion est close.

**7.4 Réponse du Comité au postulat relatif à l'analyse des rapports entre l'Agglomération et la Région Sarine / Antwort des Vorstands auf das Postulat zur Analyse der Beziehungen zwischen der Agglomeration und der Region Saane (Nr. Post Leg 2011-2016 2011 002)**

**a) Position du Comité / Standpunkt des Vorstands. Rapporteur / Berichterstatter, Président / Präsident: Herr René Schneuwly**

**M. René Schneuwly.** Je vous renvoie, pour l'essentiel et sur le fond du problème, à la réponse écrite du Comité. Je dois vous communiquer la situation actuelle en présence de M. le Préfet ; le problème a quelque peu diminué dans la mesure où, sur 36 communes, 11 ont refusé la version des statuts qui leur a été présentée ; 3 communes, qui n'avaient pas encore voté, ont été invitées à retirer cet objet de l'ordre du jour de leur Conseil général ou assemblée communale. Les motifs résident, parfois, sur le plan technique et sur des remarques relativement constructives, notamment, celle du professeur Dafflon, dont nous pourrions tenir compte dans une nouvelle mouture des statuts. En revanche, il y a des oppositions plus fortes sous l'angle de la répartition financière, d'une part, et sous l'angle de la représentation, d'autre part. Il faut néanmoins tenir compte du fait, qu'une majorité des communes de ce district a, quand même, voté favorablement ces statuts et que même celles, qui ont voté négativement, désirent la création d'une association de communes. Cette association doit, dans tous les cas, assurer la coordination et être complémentaire à l'Agglomération. Le but du Comité de pilotage, présidé par M. le Préfet, était de trouver des points communs ; l'un d'entre eux pouvait concerner les infrastructures sportives. L'idée ne doit pas être abandonnée. D'abord, la nécessité d'une association de communes, qui coordonne et défend les intérêts du district, ne doit pas être mise en doute. Il est certain que, quand on voit l'activité des associations de communes des autres districts et l'unité que cela favorise au sein du district, c'est un instrument absolument nécessaire. C'est pourquoi nous espérons convaincre les communes de participer. Le deuxième point concerne, évidemment, les infrastructures sportives parce que ce projet de statuts était quand même soutenu par le vœu exprimé par 12'000 pétitionnaires, la création d'une piscine. Nous ne devons, évidemment pas, abandonner ou ignorer la nécessité de doter le district d'une telle infrastructure. Il est normal de chercher une solution, qui fasse que ce ne soit pas toujours les communes du centre, qui dotent le district de l'ensemble des infrastructures, mais toutes les communes parce qu'en définitive, les infrastructures, qui sont mises au centre, bénéficient à tout un chacun. Au chapitre de l'information, les décisions du Comité de pilotage, dans lequel je représente l'Agglomération, sont de convoquer une nouvelle conférence régionale pour déterminer comment poursuivre l'élaboration de ces statuts et si nous ne pouvons pas aller de l'avant, dans un premier temps, comment créer une entente intercommunale. Je crois qu'on peut écarter les autres craintes, émises par M. Allenspach. Il n'y a pas de concurrence, ni de redondance entre une association de communes et l'Agglomération surtout au niveau de l'aménagement du territoire. Nous avons nous-mêmes établi notre PA2. L'utilité d'une association de communes à ce niveau est évidente parce qu'on ne peut pas adopter des règles au niveau de l'Agglomération et ne pas veiller à ce que leur efficacité s'étende également aux autres communes du district. Il n'est pas très utile de prévoir une densification, une diminution de l'occupation des terrains, une amélioration des transports publics et de la mobilité douce et, dans le même temps, créer toute une série de zones à l'extérieur où il n'y a pas de coordination entre l'un et l'autre. Cela n'a aucun sens. Ce n'est clairement qu'au travers d'un instrument de coordination, qu'on pourra obtenir de meilleurs résultats. C'était un des buts importants de cette association, qui, pour nous, reste nécessaire. Peut-être faudra-t-il passer par d'autres moyens pour un projet plus urgent comme celui de la piscine. Nous avons prouvé que nous étions capables de faire de telles infrastructures puisque ces dernières années, nous avons construit sans association : Forum, Nuithonie, l'Equilibre, une deuxième piste de glace et une halle de basket-ball. Donc, quand on s'unit, même dans un nombre plus restreint, on arrive à d'excellents résultats, tant qu'on ne pense pas en terme purement local, mais qu'on vise l'intérêt régional.



**b) Avis de l'auteur du postulat / Standpunkt des Autors des Postulats: Herr Christoph Allenspach**

**M. Christoph Allenspach.** Je donne raison au Comité, sauf qu'il y a, aujourd'hui, encore quelques lacunes dans les objectifs de ces statuts. Le postulat a été déposé bien avant que les statuts aient été présentés en septembre 2011. La réponse du Comité arrive tard après la décision de la plupart des communes sur les statuts de la Région Sarine. Donc, certaines parties du postulat ont trouvé réponses à ce moment. Le Comité répond après l'échec de la première version des statuts, suite à une décision négative de certaines communes, et avant une nouvelle consultation et des modifications probables. J'ai des remarques au sujet des phrases suivantes du rapport. La première phrase « L'ARS est une association qui se veut être à buts multiples » mérite d'être mise en doute ; on se demande si ce sera vraiment à buts multiples car, jusqu'à présent, le seul but mentionné a été celui des fonds d'infrastructure. Au sujet du contenu de la deuxième phrase « Il serait pertinent que des compétences d'aménagement, de mobilité et d'environnement puissent également prendre place sur le reste du district, en coordination étroite avec ce qui fait déjà au sein de l'Agglomération. », j'espère bien qu'il sera possible de négocier, encore une fois, de consulter les communes et que cette ARS fera un pas très important dans cette direction. Il est certain que les communes de l'Agglomération souhaitent une stratégie régionale mais, aujourd'hui, on n'a visiblement pas encore de garantie que nos voisins suivent ces démarches. Je vous remercie pour cette réponse, tout en espérant que nos communes et notre Agglomération pourront influencer les statuts de deuxième mouture dans ce sens.

**Le Président.** Quelqu'un d'autre souhaite-t-il s'exprimer ? La parole n'est pas demandée, la discussion est close.

**7.5 Réponse du Comité à la motion visant à modifier les articles 4 et 38 des Statuts de l'Agglomération / Antwort des Vorstands auf die Motion betreffend die Änderung der Artikel 4 und 38 der Statuten der Agglomeration (Nr. Mot 2011-2016 2011 003)**

**Le Président.** Avant de continuer, je vais demander à M. Gander s'il a une déclaration à faire à ce sujet.

**a) Avis de l'auteur de la motion/ Standpunkt des Autors der Motion: Herr Daniel Gander**

**M. Daniel Gander.** J'ai pris connaissance, avec un certain regret, du contenu de la réponse du Comité d'agglomération. Il m'est permis, à sa lecture, de constater que la loi cantonale sur les agglomérations a été modifiée, notamment, en ses articles 18 et 29, qui, dans ce dernier précise que le corps électoral doit se prononcer sur de nouvelles tâches importantes de l'Agglomération et que la décision doit être approuvée par toutes les communes membres et la majorité des citoyens votants. La réponse me force à constater que si le Comité d'agglomération est déjà opposé à notre motion, il nous sera très difficile, voire impossible, d'obtenir une majorité soit des communes membres, soit des citoyens votants. Vu ce qui précède, je me vois dans l'obligation de retirer cette motion. C'est regrettable et bien dommage d'en arriver à ce point car, semble-t-il, les infrastructures sportives d'importance régionale, à construire pour l'ensemble de la collectivité, ne sont pas prêtes de voir le jour, s'il n'y a pas, au départ, une volonté de la part de l'Agglomération même.

**b) Position du Comité / Standpunkt des Vorstands. Rapporteure / Berichterstatterin: Vice-présidente / Vizepräsidentin, Frau Erika Schnyder**

**Mme Erika Schnyder.** Le Comité prend acte de la décision de M. Gander de retirer sa motion. Effectivement, le Comité a donné, ici, une réponse la plus pragmatique possible. Il est clair que la loi sur les agglomérations a été modifiée parce que l'idée était que, lorsqu'on crée une agglomération, on a déjà inclus les tâches qu'elle doit accomplir. S'il faut y ajouter de nouvelles tâches, comme cette procédure est déjà assez complexe, il faut au moins que l'ensemble des communes membres de l'Agglomération ait avec elle l'accord de la majorité des citoyens. Donc, le Comité estime que les conditions, qui exigent cette double majorité, sont plutôt drastiques et risquent de ne pas permettre une acceptation par les citoyens, voire par l'une ou l'autre commune. Dès lors, il nous a paru beaucoup plus logique de ne pas aller vers une décision populaire, qui pouvait être négative, ce qui aurait pour effet de plomber toutes futures modifications des statuts, et de proposer le rejet. Mais je

vois que vous avez parfaitement compris l'esprit, dans lequel nous avons travaillé, et je vous remercie M. Gander, au nom du Comité, d'avoir aussi fait preuve de ce pragmatisme.

**Le Président.** La motion a donc été retirée. Il n'y aura, donc, pas de vote pour cette motion. Quelqu'un d'autre souhaite-t-il s'exprimer ? La parole n'est pas demandée, la discussion est close.

#### **7.6 Réponse du Comité à la motion visant à compléter les articles 48 et 50 des Statuts de l'Agglomération / Antwort des Vorstands auf die Motion betreffend die Ergänzung der Artikel 48 und 50 der Statuten der Agglomeration (Nr. Mot 2011-2016 2011 007)**

**Le Président.** Cette motion, dont le numéro est 007, n'a pas été faite par James Bond. J'attire votre attention sur le fait qu'ici, il est notamment question de prévoir la thématique de l'énergie au niveau de la tâche de planification revenant à l'Agglomération.

#### **a) Position du Comité / Standpunkt des Vorstands. Rapporteur / Berichtstatter: Président / Präsident, Herr René Schneuwly**

**M. René Schneuwly.** Contrairement à la motion précédente, nous considérons que cette motion n'entre pas dans la catégorie de celle qui pourrait entraîner l'introduction, dans l'Agglomération, d'une tâche, dont l'importance justifierait l'unanimité des votes. Tout dépend de l'unanimité des communes, du texte définitif et des missions, qui seraient déléguées à l'Agglomération. Ce n'est pas pour ce motif que le Comité propose le rejet de cette motion mais pour les deux motifs suivants. Le premier consiste à dire que les directives pour le cofinancement des projets d'agglomération de 2<sup>e</sup> génération ne prévoient pas de chapitre propre à ce sujet. D'ailleurs, vous connaissez le projet d'agglomération, qui a été déposé. Par souci de pragmatisme, le Comité aimerait connaître, de manière précise, les directives des offices fédéraux, donnant des indications plus précises sur la manière de traiter un sujet, dont le Comité relève l'intérêt, ce qui sera peut-être le cas dans la prochaine mouture des directives de la Confédération. Deuxièmement, nous avons une loi cantonale, qui a été votée par le grand Conseil, qui fait l'objet d'un référendum. Je relève ici, et c'est le cas pour la commune dans laquelle j'habite, que le concept d'énergie est déjà partagé par plusieurs communes de l'Agglomération. Donc, nous considérons que la question posée est sans doute une bonne question, mais qu'elle est un peu prématurée pour y répondre de manière satisfaisante et, surtout, pour éviter d'avoir à revenir sur le sujet parce que nous n'aurions pas pu tenir compte d'éléments qui doivent être encore clarifiés.

#### **b) Avis de l'auteur de la motion / Standpunkt des Autors der Motion: Herr Christoph Allenspach**

**M. Christoph Allenspach.** Le Comité vous propose, donc, de rejeter cette motion et apporte, en ce sens, différents arguments. Je voudrais, ici, les reprendre un à un et, en quelque sorte, les retourner. Je soulignerai, tout d'abord, que l'objectif de cette motion est d'étoffer les compétences de planification de l'Agglomération, qui ont déjà fait l'objet d'un transfert au moment de la votation du peuple du 1<sup>er</sup> juin 2008. Depuis cette date et c'est, dans le district de la Sarine, toujours une grande première, l'Agglomération a une compétence générale de planification en aménagement du territoire ; son instrument, pour mettre en œuvre cette compétence, est le plan directeur régional. Il s'agit, ici, tout simplement d'en activer un nouveau volet, celui de la planification énergétique. Je tiens à relever que cette compétence de planification n'a, à ce stade, pas d'incidence financière, car elle ne débouche pas sur des mesures concrètes. Autre argument en faveur de l'intégration de ces nouvelles dispositions dans les statuts de l'Agglomération, c'est que la Confédération encourage, dans les projets d'agglomération de deuxième génération, les démarches en matière de planification énergétique. Certaines agglomérations en ont, d'ailleurs, fait une de leurs marques de fabrique, comme l'Agglomération de Genève. Certes, la Confédération n'en fait pas encore une exigence, mais il y a fort à parier que ce volet énergétique devienne un des passages obligés des projets d'agglomération de troisième génération. La Confédération a lancé une politique ambitieuse pour sortir de l'énergie nucléaire. Elle vient de l'esquisser dans son programme afin de réduire fortement la consommation d'énergie et promouvoir les énergies renouvelables. Enfin, le dernier argument concerne le niveau cantonal. La nouvelle loi cantonale sur l'énergie invite les communes à se doter d'une planification en la matière. Certes, cette loi n'est pas encore en vigueur, mais il ne s'agit que

d'une question de temps. Alors pourquoi attendre ? Gardons l'élan que nous avons manifesté lors de l'approbation du Projet d'agglomération. Anticipons même et faisons le nécessaire pour compléter nos statuts. Was die Region Sense zu ihrem Thema gemacht hat, sollte auch für die Agglomeration gelten: die gemeinsame Planung der Energiezukunft in unseren Gemeinden. Ich möchte hier betonen, dass es dabei nicht um einen neuen Bereich geht, sondern lediglich um eine Erweiterung der Planungskompetenzen. Konkrete Projekte und deren Finanzierung sind nicht Sache der Agglomeration. Der Bund hat bereits für das zweite Agglo-Programm die Aufnahme des Energie-Bereichs empfohlen. Ich wette mit Ihnen, dass er dies für das 3. Programm vorschreiben wird. Er hat das ehrgeizige Ziel vorgegeben, auf die Nuklearenergie zu verzichten und das Programm skizziert, um Energie zu sparen und alternative Energiequellen zu erschliessen. Die Agglomeration darf nicht warten und den richtigen Moment verschlafen. Sie muss sich auf die Zukunft vorbereiten. Ich lade Sie deshalb dazu ein, die Motion zu überweisen, damit wir an einer der folgenden Sitzung über eine Statutenänderung befinden können. Pour toutes ces raisons, je vous invite à accepter la motion transmise et vous donne rendez-vous pour entériner, lors d'une prochaine séance du Conseil, cette modification de nos Statuts.

### **c) Discussion / Diskussion**

**Le Président.** J'ouvre la discussion sur cette motion. Quelqu'un souhaite-t-il s'exprimer ?

**Mme Christa Mutter.** Je soutiens cette motion pour les raisons données par M. Allenspach au sujet du premier point du Comité. Le deuxième point de l'argumentation du Comité me surprend beaucoup. Vous dites qu'il faut attendre car la révision de la loi sur l'énergie va introduire la possibilité de faire des plans communaux d'énergie. Je rappelle que le Comité est composé de Conseillers communaux. Je suggère d'appliquer la loi actuellement en vigueur, concernant l'énergie, qui stipule que chaque commune doit avoir fait un plan communal de l'énergie avec effet au 1<sup>er</sup> janvier 2007. Il semble que, dans les communes fribourgeoises, cette disposition est très largement méconnue. Cette obligation existe donc déjà et la loi, qui va être révisée, va seulement l'affiner et la préciser. Donc, il est urgent de ne pas attendre et de combler le retard d'une obligation non remplie par les communes. Dans ce sens-là, je trouverais très utile que l'Agglomération se saisisse de ce thème et fasse un travail de coordination pour un thème, qui prend de l'ampleur et sera aussi demandé, comme l'a évoqué M. Allenspach, au niveau fédéral. Mais au niveau cantonal, l'obligation est déjà là. Merci de soutenir cette motion.

**M. René Schneuwly.** Je suis un fervent adepte de l'anticipation, pour autant qu'il n'y ait pas trop d'inconnu face à cette dernière. Un certain nombre de problèmes se pose. Lors d'une demande de modification de statut, il faut automatiquement définir si une tâche est importante ou pas. Nous devons absolument répondre à cette question en fonction de tous les éléments à notre disposition, si on ne veut courir aucun risque important. Le Comité tient à vous aviser qu'en voulant anticiper, on risque un renvoi de la motion aux calendes grecques, étant donné qu'on ne peut pas donner toutes les explications. Au niveau de la planification, concernant l'obligation relevée par Mme Mutter, je tiens à préciser que quelques communes de l'Agglomération l'ont respectée et ont déposé des plans d'énergie ; cela veut dire qu'on leur accorde la compétence et, même l'obligation, d'établir ce plan ; il risque d'y avoir un problème d'autonomie communale. Il faudrait savoir si, compte tenu des compétences et des obligations des communes, on a transféré ce domaine de l'énergie à l'Agglomération. Donc, il faudra résoudre cette question. Je respecte les motifs, qui vous animent, mais il faut voir qu'une motion est une obligation de vous présenter quelque chose et implique après un vote. C'est une illusion de dire que cela ne coûtera rien. A partir du moment où vous avez les compétences, il faudra définir le plan de ces mesures et de leur financement. On peut être certain que le porte-monnaie de l'Agglomération sera mis à contribution. Je ne dis pas que c'est une mauvaise chose mais, simplement, quand il devra l'être, il faudra être au fait de tout ce que nous devons savoir.

**Le Président.** M. Allenspach, maintenez-vous votre motion visant à compléter les articles 48 et 50 des statuts ?

**M. Christoph Allenspach.** Oui, bien sûr, je la maintiens et vous invite encore une fois à me soutenir.

#### **d) Vote / Abstimmung**

**Le Président.** Je passe au vote : celles et ceux, qui acceptent la proposition du Comité de refuser cette motion, sont invités de s'exprimer en levant le carton vert. Celles et ceux, qui soutiennent la motion de M. Allenspach, sont invités de s'exprimer en levant le carton rouge. Celles et ceux, qui s'abstiennent, sont invités de s'exprimer en levant le carton blanc.

**Mme Corinne Margalhan-Ferrat.** Diejenigen, welche den Antrag des Vorstands unterstützen, die Motion abzulehnen, erheben die grüne Karte. Diejenigen, welche die Motion von Herrn Allenspach unterstützen, erheben die rote Karte. Diejenigen, die sich enthalten wollen, erheben die weisse Karte.

#### **Résultat :**

**Le Président.** La motion de M. Allenspach est acceptée, le nombre de cartons rouges étant de 23.

Donc la proposition du Comité de refuser la motion est rejetée avec 19 cartons verts.

Il y a eu 2 bulletins blancs.

La motion est donc prise en considération et le mandat est donné, au Comité d'agglomération, de présenter, lors d'une prochaine séance, un projet de modification des Statuts pour compléter les articles 48 et 50 des Statuts de l'Agglomération.

Ce septième point de l'ordre du jour est donc absout.

#### **8. Transmission des postulats/ Überweisung der Postulate**

##### **8.1 Transmission du postulat concernant la planification d'un réseau de voies en site propre pour les bus / Überweisung des Postulats betreffend die Planung eines Busfahrspurnetzes (Nr. Post 2011-2016 2012 013)**

##### **a) Position des auteurs / Standpunkt der Autoren : Frau Christa Mutter und Herr Rainer Weibel (Freiburg)**

**Mme Christa Mutter.** Les auteurs et les nombreux cosignataires demandent un concept pour la réalisation si possible, rapide, de couloirs de bus en site propre. Les 3 raisons sont les suivantes. Premièrement, la mesure de site propre, avec couloirs de bus, est la plus efficace pour améliorer le système de transport en général. Dans le projet d'Agglomération, un des principes est de donner la priorité aux transports publics et à la mobilité douce. Bien évidemment, avec la congestion actuelle du système des transports publics, surtout au centre-ville, ce n'est pas vraiment le cas. La deuxième raison est l'aspect financier. Vous avez voté en mon absence et je m'excuse par ailleurs. Il me semble qu'il s'agissait de CHF 21 Mios, pour les TPF, en faveur du système de transport public. Est-il vraiment utile d'utiliser à peu près un cinquième de ce budget seulement pour injecter des bus supplémentaires, qui comblent le retard des autres bus, qui restent bloqués dans les bouchons. C'est à peu près l'estimation, qui a été donnée par les TPF. Nous pensons donc que des couloirs de bus permettraient au transport public d'avoir une vitesse commerciale plus rapide. Cet investissement serait amorti très rapidement, au niveau de ce qu'on injecte annuellement dans le système de transport public pour les bus supplémentaires. La troisième raison est que nous ne demandons pas un travail à fournir depuis zéro ; en effet, de nombreux projets concrets, concernant les couloirs de bus à réaliser, sont déjà quelque part dans des tiroirs (exemple : CUTAF) ; il faudrait peut-être les dépoussiérer un peu. Il y a, notamment, des réalisations possibles, assez rapidement, à l'avenue du Midi, à la route du Jura, qui ne coûteraient pas « la lune ». Donc, nous espérons quand même que le Comité acceptera de faire cette étude et de passer à sa réalisation. Il serait également utile de penser à la continuité du réseau (des morceaux de couloirs de bus ne sont pas idéals) et d'étudier des solutions (notamment pour les giratoires). Une dernière remarque : un mini giratoire a été mis en place, pendant la construction du théâtre Equilibre, pour la durée du chantier ; ce mini giratoire existe toujours ; est-il judicieux de le garder encore car c'est un des points qui bloque régulièrement les transports publics ? Dans ce sens, je vous prie de soutenir notre postulat.

**b) Position du Comité / Standpunkt des Vorstands : Rapporteur / Berichtstatter, Herr Benoît Piller**

**M. Benoît Piller.** Le Comité a examiné, avec attention, cette requête, qui concerne les transports publics, tâche importante de l'Agglomération. Le département de l'aménagement, de la mobilité et de l'environnement traite conjointement tous ces domaines dans le but d'obtenir les meilleures dessertes, là où elles sont nécessaires. Cela semble une évidence mais cette adéquation, entre l'aménagement, la mobilité et l'environnement, n'est pas facile à réaliser. Les auteurs du postulat l'ont compris en mettant le doigt sur ce thème difficile des voies en site propre. Le Comité aimerait rassurer les postulants en rappelant que le concept et les mesures du PA2 s'occupent largement de cette question. On pourrait donc penser que ce postulat est redondant. Mais il contient, cependant, quelques pistes très précises qui pourraient faire l'objet d'une étude ciblée. Dès lors le Comité ne s'oppose pas à la transmission de ce postulat.

**c) Vote de transmission/ Überweisungsabstimmung**

**Le Président.** Nous passons au vote : celles et ceux, qui acceptent la transmission de ce postulat, sont invités à s'exprimer en levant le carton vert. Celles et ceux, qui refusent la transmission de ce postulat, sont invités à s'exprimer en levant le carton rouge. Celles et ceux, qui s'abstiennent, sont invités à s'exprimer en levant le carton blanc.

Vous avez accepté la transmission de ce postulat à l'unanimité.

**8.2 Transmission du postulat concernant les mesures urgentes avant l'ouverture du Pont de la Poya / Überweisung des Postulats betreffend der dringlichen Massnahmen vor der Eröffnung der Poya-Brücke (Nr. Post 2011-2016 2012 014)**

**a) Position des auteurs / Standpunkt der Autoren : Frau Marie-Angèle Poupon, die Herren Jérôme Hayoz und Pius Odermatt**

**M. Pius Odermatt.** Die Menschen in der Stadt kommen mit ihren Fahrzeugen und zu Fuss oder mit dem Fahrrad. Die Verärgerung ist sehr gross. Es ist deshalb wichtig, dass man nicht nur langfristig plant, sondern auch kurzfristig und vor der Einführung oder der Eröffnung der Poya-Brücke die notwendigen Massnahmen ergreift. Pour cette raison, nous vous prions de soutenir notre postulat afin de prendre des mesures, à court terme, pour soulager la situation où c'est possible, c'est à dire où la relation coût-efficacité est bonne. Nous vous remercions pour votre appui.

**b) Position du Comité / Standpunkt des Vorstands : Rapporteur / Berichtstatter, Herr Benoît Piller**

**M. Benoît Piller.** Le Comité a examiné ce postulat avec attention. Il constate que la demande concerne des thèmes déjà largement traités par d'autres postulats, notamment, les études sur les Park and Ride et la mise en site propre des voies de bus. De plus, les réalisations à court terme de ces infrastructures sont du ressort des communes, l'Agglomération ne pouvant agir que comme organe de subventionnement. Dès lors, le Comité considère ce postulat comme redondant et préavisé négativement sa transmission.

**M. Pius Odermatt.** Je regrette ce refus car nous sommes d'avis que c'est complémentaire. Nous voulons, au contraire, éviter les doublons. Nous sommes prêts à retirer notre postulat à condition que le Comité s'engage à inscrire, dans son rapport d'exercice, les mesures à prendre à court terme.

**M. Benoît Piller.** On peut en prendre note. De toute façon, le rapport d'activité de l'Agglomération fera état de ce qui a été réalisé dans l'année.

**Le Président.** M. Odermatt, êtes-vous satisfait de cette réponse ? Souhaitez-vous retirer votre postulat ?

**M. Pius Odermatt.** Non. Dans ce cas-là, je préfère quand même utiliser les compétences de notre Conseil d'agglomération et faire un vote. Die Frage die sich hier stellt ist, ob man das Gefühl hat, die Situation sei erträglich und es bestehe kein unmittelbarer Handlungsbedarf, dann sollte man dieses Postulat nicht überweisen. Mais, si l'on est de l'avis qu'il y a un malaise, alors je vous propose de transmettre ce postulat.

### **c) Vote de transmission/ Überweisungsabstimmung**

**Le Président.** Nous passons au vote : celles et ceux, qui acceptent la demande du Comité de refuser la transmission de ce postulat, sont invités à s'exprimer en levant le carton vert ; celles et ceux, qui soutiennent la transmission de ce postulat, sont invités à s'exprimer en levant le carton rouge ; celles et ceux, qui s'abstiennent, sont invités à s'exprimer en levant le carton blanc.

**Mme Corinne Margalhan-Ferrat.** Eine Erklärung zur Abstimmung: Diejenigen, die den Antrag des Vorstands unterstützen, erheben die grüne Karte, diejenigen, die den Antrag der Agglomerationsräte unterstützen, erheben die rote Karte.

**Le Président.** La position du Comité, à savoir la non-transmission de ce postulat, a reçu 22 voix.

La motion de M. Allenspach a reçu 19 voix.

Il y a eu 3 abstentions.

Donc, la transmission de ce postulat est refusée.

Ce huitième point de l'ordre du jour est donc absout.

### **9. Divers/ Verschiedenes**

**Le Président.** Je cède donc la parole au Conseil.

**M. Jean-Marc Boéchat.** J'ai deux remarques. Ma première est liée aux boutons, « OUI », « NON », « ABSTENTION », « PRESENT », situés sur nos pupitres. En les utilisant, le décompte des votes serait nettement plus rapide et plus efficace. Pourquoi ne les utilise-t-on pas ? Ma deuxième demande concerne le WI-FI de cette salle : pourrions-nous y avoir accès ? Cela nous permettrait de ne pas prendre les documents sous forme papier. Ainsi, ces documents écrits ne seraient pas transmis à ceux ne les souhaitant pas et cela économiserait du papier, éviterait des énervements et serait beaucoup plus agréable.

**Mme Corinne Margalhan-Ferrat.** En ce qui concerne les boutons et leur utilisation, vous savez que nous sommes les hôtes du Grand Conseil dans cette salle. C'est en fonction des places des députés que les boutons ont été préprogrammés. De surcroît, nous ne sommes malheureusement pas toujours dans la salle du Grand Conseil.

**Le Président.** Concernant le WI-FI, une demande va être faite et vous recevrez une réponse ultérieurement.

**M. Pascal Wicht.** Etant donné que ce n'est pas possible de voter électroniquement, je suggère qu'à l'avenir, on fasse voter d'abord les verts, qu'on compte, ensuite les rouges, qu'on compte, puis les blancs, qu'on compte. Cela se fait, par exemple au Conseil général de Fribourg, et va beaucoup plus vite ; il y a beaucoup moins de risques d'erreur.

**Le Président.** Une réflexion à ce sujet va être faite, elle permettra de déterminer comment faire au mieux. Quelqu'un d'autre souhaite-t-il s'exprimer dans les Divers ? Cela ne semble pas être le cas. La parole n'est plus demandée. Le neuvième point « Divers » est clos. Je me permets de vous saluer avant votre départ. Mis à part quelques écueils finals, vous avez pu voir que le navire est bien arrivé et que même un capitaine italophone peut conduire un navire à bon port, un autre s'étant lamentablement échoué... ! Nous sommes donc arrivés au terme de cette séance du Conseil d'agglomération. Je tiens à remercier chacune et chacun de vous pour votre participation active et constructive en faveur de l'Agglomération, de l'ensemble de nos Communes et de leurs habitants. Encore merci pour votre contribution et je vous souhaite un bon retour dans vos foyers.

Cette séance est levée.

Fin de la séance : 21h40.

Le Président du Conseil :



Marc Aurelio Andina

La Secrétaire générale :



Corinne Margalhan-Ferrat